



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 205 - DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction de l'hospitalisation à domicile

Arrêté N °2014350-0002 - Arrêté de délégation de signature aux cadres de pôle, cadres de santé et faisant fonction de cadre dans une unité de soins HAD AP- HP 1

Arrêté N °2014343-0018 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique des hôpitaux universitaires Paris Sud 4

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2014349-0008 - Arrêté n °2014-01027 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines. 13

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Autre N °2014335-0012 - Délégation de pouvoirs n ° 05-14 du 1er décembre 2014 20

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction de la modernisation et de l'administration

Arrêté N °2014352-0003 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris 33



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2014350-0002

signé par
Directeur de l'hospitalisation à domicile

le 16 Décembre 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction de l'hospitalisation à domicile

Arrêté de délégation de signature aux cadres
de pôle, cadres de santé et faisant fonction de
cadre dans une unité de soins HAD AP- HP

Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R.6147-10 du Code de la santé publique

La Directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté n° 2014069-0002 modifiant l'arrêté directeur n°2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « patient »,

Vu l'arrêté directeur n° ANADDG2014/03 0004 portant nomination de Madame Laurence Nivet, aux fonctions de directrice de l'Hospitalisation à Domicile de l'AP-HP.

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 16 décembre 2014, délégation de signature est donnée à effet de signer les bons de commande destinés à des professionnels de santé libéraux aux cadres de pôle, cadres de santé et faisant fonction de cadre dans une unité de soins HAD AP-HP suivants :

A°) Pôle Soins Adulte :

Pour les prestations d'actes infirmiers et de pédicures-podologues.

- Mme Isabelle ABITBOL,
- Mme Lydie BAILLY,
- Mr José BASANTÉ ALVAREZ,
- Mme Hakima BOUCHAM
- Mme Isabelle BREGER,
- Mme Dominique CHALUMEAU
- Mme Valérie CHENEAU,
- Mme Christelle DELAMARE
- Mme Marie-Noëlle DUNION,
- Mme Amélie GALIDIE,

- Mr Jean-Luc MEREAX,
- Mme Françoise OLLIVIER,
- Mme Françoise PERRINELLE,
- Mme Lydie PHILIPPE
- Mme Marie RAPIN

B°) Pôle Mère-Enfant :

Pour les prestations d'actes infirmiers et de sages-femmes.

- Mme Cécile BENZI,
- Mme Elisabeth GASQ,
- Mme Manuela JUSTIN,
- Mme Nora HOMERY,
- Mme Marjorie POUCH,
- Mme Corinne VAESEN

C°) Pôle Filières et Spécialités :

Pour les actes de masso-kinésithérapie et d'orthophonie.

- Mr Jean-Christophe CRUSSON,
- Mme Catherine PINTO
- Mme Sylvie SABLONNIERES,


Article 2 :

L'arrêté du 20 janvier 2014 est abrogé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

Fait à Paris,
Le 16 décembre 2014



Laurence NIVET



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014343-0018

signé par
Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Sud

le 09 Décembre 2014

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature pris au titre
de l'article R.6147-10 du Code de la santé
publique des hôpitaux universitaires Paris Sud

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2014- 14 HUPS

La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun, et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information « Patient », modifié par l'arrêté directeurial n°20144343-0001 en date du 9 décembre 2014,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 7 novembre 2014 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Madame Elsa GENESTIER, en qualité de Directrice du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Sud,

Vu les arrêtés directeuriaux N°2010 – 293 DG, , 2011- 44 DG, 2012 – 0042 DG, 2012 – 0043 DG, ANADDG 2013 01 007, ANADDG 2013/06 0001 et ANADDG 2014/02 0006, ANADDG2014080005, ANADDG2014/12 0001 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse.

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à M. Thomas LAURET, directeur du groupe hospitalier adjoint, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Paul Brousse et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, C – 7, G 1 à 3ème alinéa et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe chargée, par intérim, des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Antoine Béclère et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, paragraphe C – 6°, 7°, F, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6, paragraphe I et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3, 4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 et H de l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 5, 7, 8, 11, 12 et 15 paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs en qualité de directeur du site de Bicêtre et en vertu des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes correspondant à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14 °, paragraphe D alinéa 1°, 2°, 3°, 4°, 7°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n 2013318-0006.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marion LOPEZ, directrice du site Antoine Béclère, par intérim, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Erik DOMAIN, directeur du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Erik DOMAIN, directeur-adjoint chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jean-François SICARD, Adjoint au Directeur des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Fatima FRIJY, référente RH site Bicêtre, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Noémie MILLIASSEAU, référente RH site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.
- M. Denis GUITTEAUD, référent RH site Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Muriane LOUIS THERESE, responsable gestion-paie Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Marie-Anne BOSSY, responsable du département des relations sociales et des conditions de travail, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Catherine FOURCADE, responsable de formation, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Joelle MIKAELIAN, responsable de formation, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Erik DOMAIN, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe, par intérim, chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Olivier TRETON, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphes A, C alinéa 6 – 7, paragraphes F, G à l'exclusion des alinéas 4 à 6, H et paragraphe I de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G alinéa 8 et 9 et paragraphe H alinéas 1, 3, 4 de l'arrêté n°2013318-0006.

- M. Pierre PERES, responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 et H de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Ange-Marie HERRER, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Peggy GUEZ, adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marion LOPEZ, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G à l'exclusion des alinéas 4 à 6 de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de M. Olivier TRETON, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

-Mme Dominique ELLERT, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier TRETON, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F et H de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Fabienne CUMONT, chargée des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier TRETON, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F et H de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Richard FIZAINÉ, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C à l'exclusion des alinéas 3,4, 5, 9, 10, 13, 14, paragraphe D alinéa 1, 2 et 5 et paragraphe H de l'arrêté n° 2013318-0006.
- Mme Laurence CHARTIER, Responsable de Bureau de l'économat et des fournisseurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1, 2 et 15 de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Chrystelle DOLMEN, Responsable du service achats, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 1, 2, 15 de l'arrêté n° 2013318-0006.
- M. Jean GARNIER, Ingénieur Restauration, Mme Anne-Claire HARDOUIN, TSH, Mme Virginie KERGUIGNAS, Responsable Ecologie Hospitalière, Mme Georgette BIZINECHE, à l'effet de signer, pour leur secteur d'attribution, tous les actes liés aux fonctions de M. Guillaume ECKERLEIN, ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 2 et 5 de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice-adjointe chargée des finances, du contrôle de gestion et de la recherche clinique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Ladislav KARSENTY, Adjoint à la Directrice, chargé des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14, paragraphe D 1°, 2°, 3°, 4°, 7°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n 2013318-0006.
- Mme Fabienne BEFFY, responsable de la Cellule recherche à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE et ceci uniquement pour les matières énoncées et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14°, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H alinéa 2 et 3 de l'arrêté n 2013318-0006.
- M. Benjamin PAULOT, chargé de l'EPRD et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14, paragraphe G alinéas 4 à 6 et paragraphe H de l'arrêté n° 2013318-0006.
- M. François PINCHON, responsables des recettes, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 1°, 2°, 6 à 14 et paragraphe H de l'arrêté n°2013318-0006.
- Mme Nelly RIGOLE, responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, paragraphe D alinéa 7° de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Brigitte TENIN, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9° et paragraphe H de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Jacqueline NARDONE, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Bicêtre, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9° paragraphe H alinéas 2 et 3 de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Florence CARTON, responsable de la régie du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 6, 7, 8, 9, 13, 14, 15, paragraphe D alinéa 7° de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Laurence HABERT, responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n° 2013318-0006.

- Mme Yveline HELLARD, responsable des admissions, frais de séjour du site Antoine Béclère, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme FAVREL FEUILLADE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C 8 et 9°, paragraphe H 2 et 3ème de l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de M. Patrick LHERMITE, ingénieur général chargé de la direction des investissements et du service technique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Stéphanie DEFRENNE, adjointe au directeur, chargée des équipements et du biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C alinéas 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.

- Mme Sophie DERAMAT, adjointe au directeur, chargée des travaux, maintenance et sécurité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.

- M. Serge BOUCHAT, Directeur du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE, et ceci uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 12 et 15, paragraphe D et E de l'arrêté n°2013318-0006.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marion LOPEZ, directrice du site Antoine Béclère, par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur-adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du

présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marion LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- M. Olivier TRETON, directeur adjoint des affaires générales et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marion LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- M. Ladislav KARSENTY, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marion LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marion LOPEZ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Antoine Béclère.

En cas d'empêchement de Mme Florence FAVREL FEUILLADE, directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Ladislav KARSENTY, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Marion LOPEZ, directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- M. Guillaume ECKERLEIN, directeur adjoint chargé de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

- Mme Anne NOAH, responsable qualité et gestion des risques, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Florence FAVREL FEUILLADE a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Bicêtre.

En cas d'empêchement de M. Erik DOMAIN, directeur du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Richard FIZAINE, adjoint au directeur de la logistique, de l'organisation, des achats et du développement durable, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.

- M. Ladislav KARSENTY, Adjoint à la Directrice des finances, chargé des recettes, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik

DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.

-M. Jean-François SICARD, Adjoint au Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Erik DOMAIN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Paul Brousse.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté,

- Mme Marie-Jeanne GRASSART, Mme Michelle MONTEIL, Mme Cécile PIVERON, Mme Agnès WOELFFEL, Mme Fabienne GILBERT, Mme Anne Sophie MICHEL, Mme Béatrice THIMONIER, Mme Diane LEVY, Mme Isabelle ORENGA, Mme Catherine SUQUET, M. Gérard POLEGATO et Mme Hadjila LEROUGE, Frédérique DUCHESNE, Marie-Anne RUDER.

ARTICLE 7 :

L'arrêté n° 2014 – 03 HUPS de délégation de signature du 24 février 2014 est abrogé.

ARTICLE 8 : La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 9 décembre 2014


Elsa GENESTIER



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014349-0008

**signé par
Préfet de police**

le 15 Décembre 2014

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté n °2014-01027 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines.

14019575



PREFECTURE DE POLICE

CABINET DU PREFET

Arrêté n° 2014-01027

accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2013-951 du 23 octobre 2013 relatif à la modernisation de l'administration de la police nationale et aux systèmes d'information et de communication dans la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'instruction SG/DRH/SDP/BFPP/MG N° 2009-091220 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 8 décembre 2009 relative au transfert dans les secrétariats généraux pour l'administration de la police de la rémunération des personnels civils de la direction générale de la gendarmerie nationale affectés dans les services déconcentrés de la gendarmerie nationale depuis le 1^{er} janvier 2009 ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 juin 2013 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet de police de Paris (hors classe) est maintenu dans ses fonctions ;

Vu le décret du 2 décembre 2014 par lequel M. David CLAVIERE, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu le décret du 4 septembre 2014 par lequel M. Jean-Louis WIART, contrôleur général des services actifs de la police nationale est nommé inspecteur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 par lequel M. Jean-Louis WIART, commissaire divisionnaire de la police nationale, est affecté en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

Vu l'arrêté n° 2013-01285 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation du service de la médecine statutaire et de contrôle ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police,

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David CLAVIERE, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et de l'École Polytechnique ;
- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, du médecin-chef de l'infirmerie psychiatrique ;
- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe ;
- aux propositions de sanction adressées à l'administration centrale et aux décisions de sanctions ;

En outre, délégation est également donnée à M. David CLAVIERE pour l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités du commandement de la région de gendarmerie d'Ile-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE, la délégation qui lui est consentie est exercée par M. Jean-Louis WIART, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est respectivement consentie aux articles 1 et 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, administrateur général, sous-directeur des personnels ;
- M. Rémy-Charles MARION, administrateur civil hors classe, sous-directeur de l'action sociale ;
- M. Yves NICOLLE, commissaire divisionnaire de la police nationale, sous-directeur de la formation ;
- M. Dominique BROCHARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Laurent SUIRE et M. François BUSNEL médecins chefs adjoints, directement placés sous l'autorité de M. Claude DUFOUR.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète hors classe, détachée dans le corps des administrateurs civils, chef du service de gestion des personnels de la police nationale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laurence CARVAL, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du service ;

- M. Franck CHAULET, administrateur civil hors classe, chef du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés et en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Karim KERZAZI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service ;

- Mme Marion JOFFRE, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau du recrutement.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions par M. Jean-Yves HAZOUMÉ, administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur de l'action sociale et chef du service des institutions sociales paritaires.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves NICOLLE, sous-directeur de la formation, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions par Mme Rachel COSTARD, commissaire divisionnaire de la police nationale, adjointe au sous-directeur de la formation.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BROCHARD, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Emmanuel SERPINET, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du service de la modernisation et de la performance.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile-Marie LENGLET et de Mme Laurence CARVAL, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Vincent TERZI, capitaine de police, chef du bureau de la gestion des carrières des commissaires et officiers de police ;

- Mme Sophie MIEGEVILLE, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Noria SOUAB et Mme Fatiha NECHAT, attachées d'administration de l'Etat, adjointes au chef du bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatiha NECHAT, la délégation qui lui est consentie au présent article est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par Mme Corinne

PARMENTIER, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ;

- M. Charles KUBIE, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Sylvie HÉNAFF, Mme Martine ROUZIERE-LISTMAN, Mme Véronique POIROT, attachées d'administration de l'État, adjointes au chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales ;

- Mme Bernadette GLATIGNY, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Audrey CAVALIER, Mme Michèle LE BLAN, et Mme Claire PIETRI, attachées d'administration de l'État, adjointes au chef du bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle LE BLAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par Mme Geneviève KUBIAK, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire PIETRI, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Francine LACHAT, attachée d'administration de l'État, M. Philippe BABIN de LIGNAC, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Jenny DENIS, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Marie-Édith RAFFIN secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck CHAULET et de M. Karim KERZAZI, chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Marie-France BOUSCAILLOU, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels administratifs, des contractuels et des auxiliaires de bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Fatiha NECHAT, et M. Arnaud BOCHENEK, attachés d'administration de l'État, adjoints au chef du bureau et, pour signer les états de service, par Mme Maria DA SILVA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ;

- Mme Joëlle LE JOUAN, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels techniques scientifiques, spécialisés et des agents de surveillance de Paris et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Fatiha NECHAT, attachée d'administration de l'État, Mme Martine ROUZIERE-LISTMAN, attachée d'administration de l'État, et Mme Marie-Christine SOUBRAT, secrétaire administratif de classe normale, pour signer les états de service, et, pour les états de service, par M. Jonathan PHILIBERT, secrétaire administratif de classe normale ;

- M. Anthmane ABOUBACAR, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des rémunérations et des pensions et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Françoise DOLÉAC, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Émilie AYET, secrétaire administratif de classe normale, et Mme Muriel PIGAULT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour signer les états de paiement, les demandes d'ordonnancement, les annulations (arrêts de solde) et les demandes de virement de crédits relatifs à la paye des personnels de la préfecture de police rémunérés sur le budget spécial ;

- M. Francis GARCIA, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires.

Article 11

En cas d'absence de Mme Marion JOFFRE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Myriam HERBER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du recrutement.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION, la délégation consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Cyril VICENTE, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du logement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau et M. Julien Navid SABOUHI-KAFFASH attaché d'administration de l'Etat, chargé de mission « accueil des demandeurs et intervention » ;

- Mme Catherine DUCASSE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Lauriane LEROY-PLOUVIEZ, conseillère socio-éducative, adjointe au chef de bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Marie-Josée AUVRAY, conseillère supérieure socio-éducative, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Marie-Thérèse DESGRANGES, cadre supérieure de santé paramédical, directrice de la crèche collective de la préfecture de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Jehanne PHILIPPOTEAU, infirmière en soins généraux et spécialisés de 2^e grade, adjointe à la directrice de la crèche ;

- M. Cédric DILMANN, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la restauration sociale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Catherine ARAGON, commandant de police, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Anne-Laure FORET, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des prestations sociales, de la santé et de la sécurité au travail et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. David CUNY, ingénieur territorial placé en position de détachement dans le corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur.

Article 13

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves HAZOUMÉ, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par M. Jean-Louis CAILLEUX, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au chef de service, chef du bureau des activités sociales et culturelles, et par Mme Sobana TALREJA, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la solidarité financière et de l'économie sociale.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves NICOLLE et de M^{me} Rachel COSTARD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions par :

- M. Nicolas NÈGRE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef du département des formations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives par M. Didier LOUESDON, commandant de police à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef du département des formations, chef des formations cadets de la République et des adjoints de sécurité, Mme Fanny SERVIN, attachée d'administration de l'Etat, chef de la division des formations administratives, techniques et scientifiques, M. Jean-Marie DE SÈDE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division des techniques et de la sécurité en intervention, M. Guillaume JUTARD, capitaine de police, chef de la division des formations généralistes et informatiques ;

- M. Jean-Michel BIDONDO, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef du département évaluation et prospective, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives par M. Didier MAURANT, commandant de police, adjoint au chef du département évaluation et prospective, chef de la division de la stratégie de formation et M. Jean-François BULIARD, commandant de police, chef de la division information et documentation ;

- M. Jean-François DUVAL, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département des ressources, et en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives par M. Olivier VILLENEUVE, capitaine de police, chef de la division de la gestion des stages, Mme Christelle de RYCKER, attachée d'administration de l'Etat, chef de la division administrative et financière, Mme Nicole FILLIATRE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du pôle administratif, Mme Sylvie ALBUCHER, secrétaire administratif de classe normale, chef de l'unité des stages conventionnés et Mme Evelyne BLONDIAUX, secrétaire administratif de classe supérieure, chef du pôle financier.

Article 15

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 15 DEC. 2014



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE PARIS

Autre n ° 2014335-0012

signé par
Directeur, chargé de la direction spécialisée des finances publiques pour l' Assistance publique
- Hôpitaux de Paris

le 01 Décembre 2014

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Délégation de pouvoirs n ° 05-14 du 1er
décembre 2014

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
 POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS
 3 avenue Victoria
 75004 PARIS

DELEGATION DE POUVOIRS N°05 – 2014 du 01 décembre 2014

Le Directeur spécialisé des finances publiques pour l'Assistance publique-hôpitaux de Paris

Décide

Article 1 – Délégations générales

1) Délégations permanentes :

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions de Directeur spécialisé des finances publiques pour l'Assistance publique-hôpitaux de Paris, et de signer seuls ou concurremment avec moi-même tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives et les rejets de mandats ou demandes de mise en paiement de dépenses d'un montant supérieur à 200 000 euros :

Mme Sylvie FROMONTEIL	Administratrice des Finances Publiques Fondée de pouvoir	Direction
M. Eric NEXON	Administrateur des Finances Publiques adjoint Responsable : - de la Mission PGI - de la Mission de maîtrise des risques Chargé de mission spéciale : - du Département de la comptabilité - du Département des dépenses	Direction

2) Délégations en cas d'empêchement des délégués généraux permanents (cf. §1 supra) et de moi-même :

Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux, notamment celui de signer les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 25 000 euros et du rejet de mandats ou de demandes de mise en paiement supérieurs à 200 000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement à la fois de moi-même, de Mme FROMONTEIL et de M. NEXON sans toutefois que le non empêchement soit opposable aux tiers :

Mme Sandrine FABREGUES	Administratrice des Finances Publiques adjointe Directrice du service facturier	Service facturier
M. Jérôme CHASSAING	Inspecteur principal des Finances Publiques, Auditeur	Mission d'audit
Mme Isabelle OZIOL	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle	Pôle des recettes diverses
M. Olivier LACZNY	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle Chef de secteur par intérim	Pôle des organismes Secteur collectivités et étrangers
Mme Eliane WOLF	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle	Pôle des particuliers
M. Philippe JASPIERRE	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Responsable de Pôle	Pôle de gestion des moyens

Article 2 – Délégations particulières

Sans objet

Article 3 – Délégations spéciales

1) Reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite du service facturier de la DSFP-APHP :

Mme Sandrine FABREGUES	Administratrice des Finances Publiques adjointe Directrice du service facturier	Service Facturier
------------------------	--	-------------------

2) En l'absence de M. Jérôme CHASSAING, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations relatives aux activités du pôle d'audit de la DSFP-APHP :

M. Frédéric BOULEAU	Contrôleur des Finances Publiques	Audit
---------------------	-----------------------------------	-------

3) Reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations d'usage courant dans la limite du service des Ressources humaines - formation professionnelle de la DSFP-APHP :

Mme Sylvie TSIANG	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Ressources humaines formation professionnelle
-------------------	---	--

4) Reçoit délégation pour signer les demandes de devis et bons de commande à destination des entreprises, et pour certifier le service fait correspondant, ainsi que pour signer tous les autres documents d'usage courant dans la limite du service des Ressources budgétaires et logistiques de la DSFP-APHP :

Mme Jocelyne LAIN	Inspectrice des finances publiques Chef du secteur	Ressources budgétaires et logistiques
-------------------	---	--

5) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs indiqués ci-dessous, et notamment les ordres de paiement (y compris ceux payables dans divers départements et par les payeurs auprès des ambassades de France et à l'étranger, ou par l'administrateur général des finances publiques pour l'étranger) :

Mme Anne Sophie LECOMTE	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'AP- HP
Mme Eloïse LOUVET	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Excédents de versement

6) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs indiqués ci-dessous, et notamment les ordres de paiement et les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 8 000 euros :

Mme Béatrice LARGILLIERE	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des particuliers Centres de longs séjours
M. Briand NGUYEN	Inspecteur des Finances Publiques Chef du secteur	Fonctions support Expertise juridique
Mme Sandra LOYENET	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des organismes Organismes tiers Payeurs
Mme Xuan LAM	Inspectrice des Finances Publiques Chargée de mission	Pôle des recettes diverses
Mme Catherine GARCIA	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des particuliers Médiation et accueil
M. François CANO	Inspecteur des Finances Publiques Chef du secteur	Pôle des particuliers Renseignements, poursuites et contentieux

7) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs indiqués ci-dessous, et notamment les ordres de paiement :

Mme Claire BASLE	Inspectrice des Finances Publiques	Fonctions support Contrôle de gestion
Mme Célia GUIOT	Inspectrice des Finances Publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Karyne MOREAU	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des Régies
Mme Elodie JANNOTY	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département des dépenses Règlement des dépenses

Mme Catherine BARRE	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes
---------------------	---	---

8) Reçoit délégation pour signer seule, ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service indiqué ci-dessous, et notamment les rejets de mandats ou demandes de mise en paiement et les rejets de paiement afférents aux traitements et salaires :

Mme Catherine FIAND	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département des dépenses Visa des dépenses de paye
---------------------	---	---

9) Reçoit délégation pour signer seule, ou concurremment avec mes autres délégataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service indiqué ci-dessous, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros :

Mme Elodie JANNOTY	Inspectrice des Finances Publiques Chef du secteur	Département des dépenses Visa des dépenses hors paye
--------------------	---	---

10) En cas d'absence de M. Eric NEXON, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs tâches respectives au sein de la mission PGI de la DSFP-APHP :

Mme Jeannine BON	Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques Hors classe Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. Jean Louis THEBAUD	Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de classe normale Chargé de mission spéciale	Mission PGI
Mme Sandra LOYENET	Inspectrice des Finances Publiques Référente	Mission PGI
Mme Catherine FIAND	Inspectrice des Finances Publiques Référente	Mission PGI
Mme Géraldine SUSINI	Inspectrice des Finances Publiques Chargée de mission spéciale	Mission PGI
M. William RAPILLARD	Inspecteur des Finances Publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
Mme Anne-Sophie LECOMTE	Inspectrice des Finances Publiques Référente	Mission PGI

M. Robert THIRIET	Inspecteur des Finances Publiques Chargé de mission spéciale	Mission PGI
M. Lahcène ZIDANE	Contrôleur des Finances Publiques	Mission PGI
M. Yann L'HARIDON	Contrôleur des Finances Publiques	Mission PGI
Mme Claire BOUTTELEGIER	Contrôleur principal des Finances Publiques	Mission PGI

11) Les huissiers des Finances Publiques dont les noms suivent, hors leur tâches d'exécution des poursuites, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement relatifs à des dettes inférieures à 1 500 euros, dans le cadre des procédures qu'ils conduisent :

Mme Alice LAFAYE	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Aurore REIGNIER	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Aurélia GIULIANI	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Catherine LINTINGRE	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
Mme Peggy ROUQUIER	Huissière des Finances Publiques	Pôle des particuliers
M. Daniel VERRIER	Huissier des Finances Publiques	Pôle des particuliers
M. Karim BOUCHEBEL	Huissier des Finances Publiques	Pôle des particuliers

12) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi et les courriers relatifs aux transferts entre comptables, les courriers relatifs aux propositions de placement et aux placements réalisés, ainsi que tous les documents d'usage courant dans la limite des activités de la subdivision comptabilité de l'Etat :

M. Antoni ROUGEAUX	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
--------------------	---	--

13) En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de service respectifs, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs, et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4 000 euros :

Mme Emmanuelle CAPEAU	Contrôleur des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle des particuliers Médiation et accueil
M. David TOLASSY	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur pour la cellule des hébergés admis à l'aide sociale	Pôle des particuliers Centres de longs séjours
Mme Carine RAYMONDAUD	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur pour la cellule des hébergés payants	Pôle des particuliers Centres de longs séjours
Mme Annie MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de pôle	Pôle des recettes diverses
M. Eric MONNIER	Contrôleur principal des Finances Publiques	Pôle des organismes Collectivités et étrangers
M. Frédéric TREYT	Contrôleur Principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle des organismes Organismes tiers payeurs

14) Reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs suivants :

M. Thierry MARS	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation Professionnelle
Mme Françoise MAILLARD	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation Professionnelle
Mme Christine GRENET	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
M. Steve KROMWELL	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département des dépenses Visa des dépenses hors paye
M. Fabrice NOCQUE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département des dépenses Visa des dépenses hors paye

M. Pierre PAYNO	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes
Mme Aline ABECASSIS	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes
M. Armand BOUTON	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Encaissement des recettes
Mme Marie Christine BLAIR	Contrôleur des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département des dépenses Visa des dépenses de paye
M. Dominique DELAHAYE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de Mme BLAIR	Département des dépenses Visa des dépenses de paye
M. Christophe PHILIPPE	Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département des dépenses Règlement des dépenses

15) En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de service, reçoivent délégation pour signer les demandes de renseignements pour les excédents de versements, les bordereaux d'envoi (internes et externes), les demandes de mandatement à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris, et les ordres de paiement :

M. Alexandre LANDEAU	Contrôleur Principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'AP- HP
Mme Marthe GOUFANE	Contrôleur des Finances Publiques	Département de la comptabilité Excédents de versement

16) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite des activités de la subdivision régies :

Mme Marie-Laure BOYER	Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
-----------------------	--	--

17) En cas d'empêchement ou d'absence de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises, et pour certifier le service fait correspondant :

M. Patrick HIERRO	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle de gestion des moyens
-------------------	-----------------------------------	----------------------------

18) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4.000 euros :

Mme Viviane DORMIOLA	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle des particuliers Médiation et accueil
----------------------	-----------------------------------	---

19) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 2.000 euros :

Mme Brigitte MOURIEZ SIMART	Contrôleur des Finances Publiques	Pôle des particuliers Médiation et accueil
-----------------------------	-----------------------------------	---

20) Reçoivent délégation pour habiliter, dans le respect du présent document, les personnels de la Direction Spécialisée à l'utilisation des progiciels SAP et HR Access :

Mme Claire BASLE	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques
Mme Célia GUIOT	Inspectrice des finances publiques	Mission de maîtrise des risques

21) En cas d'empêchement ou d'absence de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse :

M. Laurent BURSZTYN	Agent d'administration des finances publiques Caissier	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
M. Jean-Christophe GAIQUI	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
Mme Martine BUISSON	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
M. Charles PIEROTTI	Agent d'administration des finances publiques Caissier remplaçant	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle

Mme Diane BARRET	Agent d'administration des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
Mme Martine HOLLEVILLE	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
M. Heu Siong	Agent d'administration des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies
M. Antoni ROUGEAUX	Contrôleur des finances publiques Caissier remplaçant	Département de la comptabilité Comptabilité de l'Etat et des régies

22) En cas d'empêchement ou d'absence de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les frais de déplacement dans l'application CHORUS-DT:

Mme Frédérique PALMISTE	Contrôleur des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Florence FRAPPART	Contrôleur des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Frédérique PIVET	Agent d'administration des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle
Mme Chloé THEVENON	Contrôleur des finances publiques	Pôle de gestion des moyens Ressources humaines formation professionnelle

Article 4

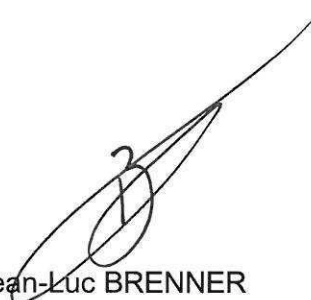
Les pouvoirs délégués dans le cadre de l'utilisation de certains logiciels de gestion relèvent de décisions distinctes de la présente, prises au titre des dispositifs d'habilitation relatifs aux différents systèmes automatisés de gestion.

Article 5

La mention « *en cas d'absence ou d'empêchement* » figurant dans les différents articles du présent document est une mesure d'ordre strictement interne, non opposable aux tiers.

Article 6

La présente délégation prend effet au 01 décembre 2014 et annule toutes celles qui ont été précédemment consenties.



Jean-Luc BRENNER

Mission PGI (informatique)
Eric NEXON

Directeur spécialisé des finances publiques pour l'AP-HP
Jean-Luc BRENNER

Mission d'audit
Jérôme CHASSAING

Fondée de pouvoir
Sylvie FROMONTEIL

Mission de maîtrise des risques
Eric NEXON

Chargé de mission spéciale
Eric NEXON

Responsable des fonctions support et de recouvrement
Sylvie FROMONTEIL

Directrice du service facturier
Sandrine FABREGUES
(service commun avec l'AP-HP)

Département de la comptabilité

Comptabilité de l'AP-HP
Anne-So. LECOMTE

Comptabilité de l'Etat et des régions
Karyne MOREAU

Encaissement des recettes
Catherine BARRE

Excédents de versement
Eloïse LOUVET

Département des dépenses

Visa des dépenses hors paye
Elodie JANNOTY

Visa des dépenses de paye
Catherine FIAND

Règlement des dépenses
Elodie JANNOTY

Expertise juridique
Briand NGUYEN

Contrôle de gestion
Claire BASLE

Pôle de gestion des moyens
Philippe JASPIERRE

Ress. humaines formation pro.
Sylvie TSIANG

Ress. budgét. & logistique
Jocelyne LAIN

Assistante de prévention
Claude MATHON-NIERE

Pôle des particuliers
Eliane WOLF

Médiation et accueil
Catherine GARCIA

Rens., poursuites et contentieux
François CANO

Centres de longs séjours
Béat. LARGILLIERE

Huissiers des finances publiques

Pôle des organismes
Olivier LACZNY

Organismes tiers payeurs
Sandra LOYENET

Collectivités et étrangers
Olivier LACZNY

Pôle des recettes diverses
Isabelle OZIOL

Chargée de mission
Xuan LAM

Pôle des fournisseurs

Cellule de supervision des tiers créanciers

Cellule qualité des marchés publics

Cellule des relations fournisseurs

Pôle du courrier

Pôle des factures



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2014352-0003

signé par
Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 18 Décembre 2014

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction de la modernisation et de l'administration
Bureau de l'animation des actions de l'Etat

arrêté préfectoral portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris



PREFET DE PARIS

Arrêté préfectoral n°

portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R3411-16 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ensemble la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983, modifiée et complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n°85-1098 du 11 octobre 1985 modifiée relative à la prise en charge par l'Etat, les départements et les régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 43 ;

Vu le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 relatif à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean Daubigny en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 27 novembre 2013 portant nomination de M. Olivier André en qualité de directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris ;

Vu le décret n°2014-322 du 11 mars 2014 relatif à la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Sophie Brocas, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, à compter du 25 août 2014 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2013 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de M. Eric Lajarge, administrateur territorial hors classe, dans l'emploi de directeur départemental interministériel de la direction départementale de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 18 novembre 2014 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur nommant M. Jean-Bernard Bobin, administrateur civil hors classe, sous-directeur, adjoint au directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012320-0003 du 15 novembre 2012 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013361-0003 du 27 décembre 2013 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Sous réserve des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée à M. Olivier André, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer tous actes ou pièces se rapportant aux compétences et attributions relevant de la direction de la modernisation et de l'administration, ainsi que tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratif et judiciaire au titre du contentieux électoral.

ARTICLE 2 : M. Olivier André, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, est par ailleurs coordonnateur pour la politique de la ville, chef de projet départemental, chargé de la lutte contre les drogues et les conduites addictives pour Paris et coordonnateur au niveau régional pour l'Ile-de-France.

Délégation de signature est donnée à M. Olivier André, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et coordonnateur pour la politique de la ville, chef de projet départemental, chargé de la lutte contre les drogues et les conduites addictives pour Paris et coordonnateur au niveau régional pour l'Ile-de-France, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- les actes, correspondances ou pièces administratives s'y rapportant ;
- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au programme n° 147 « Politique de la ville » (hors champ des crédits suivis par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) notamment les arrêtés et conventions attributifs de subventions d'un montant inférieur à 100 000€ ;
- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au programme n° 104 action 12 « Actions d'intégration des étrangers en situation régulière » et action 15 « Intégration des réfugiés » dans le cadre des crédits délégués par le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, notamment les arrêtés et conventions attributifs de subventions d'un montant inférieur à 100 000€ ;
- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au programme n° 129 : coordination du travail gouvernemental - action 15 « Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) », notamment les arrêtés et conventions attributifs de subventions d'un montant inférieur à 100 000€ ;
- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives aux actions de prévention de la délinquance (crédits FIPD) notamment les arrêtés et conventions attributifs de subventions d'un montant inférieur à 100 000€ ;

Sont exclus de la présente délégation tous actes ou pièces valant saisine des tribunaux administratifs ou judiciaires.

En cas de vacance momentanée, d'absence ou d'empêchement de M. Olivier André, en tant que coordonnateur pour la politique de la ville, chef de projet départemental, chargé de la lutte contre les drogues et les conduites addictives, la délégation de signature qui lui est consentie dans le cadre de ces attributions est exercée par M. Eric Lajarge, directeur départemental de la cohésion sociale pour les subventions d'un montant inférieur à 15 000€.

ARTICLE 3 : Les dispositions de l'article 1^{er} du présent arrêté ne sont applicables aux actes suivants qu'en cas d'absence ou d'empêchement de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris :

- Arrêtés portant constitution de commissions administratives, à l'exception des commissions mises en place pour les élections politiques et professionnelles,
- Directives générales concernant le recensement de la population,

- Substitution au maire dans les cas prévus à l'article L. 2122.34 du code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 4 : En cas de vacance momentanée, d'absence ou d'empêchement de M. Olivier André, directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, la délégation de signature qui lui est consentie par le présent arrêté est exercée par M. Jean-Bernard Bobin, sous-directeur, adjoint au directeur de la modernisation et de l'administration, à l'exception des actes énumérés à l'article 2 et 3 ci-dessus.

ARTICLE 5 : Délégation de signature est donnée au chef de la mission des moyens généraux, à l'effet de signer, sous réserve des dispositions de l'article 2, les actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions de cette mission, y compris en matière :

- d'engagement juridique des dépenses de fonctionnement et d'investissement correspondant aux centres de coût communs de la préfecture de la région d'Ile de-France, préfecture de Paris et leur liquidation,

- d'engagement juridique des dépenses de rémunération découlant de décisions individuelles relatives à la rémunération,

- de pré-liquidation des dépenses de personnel relevant du titre 2 et des autres titres inscrits au programme 307 (Budget opérationnel de programme de la région d'Ile-de-France – Unité opérationnelle unique) destinés à la rémunération des personnels et au fonctionnement de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

- ainsi qu'en matière de gestion des paies et des crédits sociaux des personnels du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer et des crédits sociaux des agents du ministère de la Culture en fonction dans les écoles d'architecture de la Ville de Paris, relevant du programme 217 du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, (prestations sociales et rémunération des agents des quatre écoles d'architectures parisiennes ; Paris Val de Seine, Paris la Villette, Paris Belleville, Paris Malaquais),

- les états d'autorisation de vente,

- les mandats et pièces justificatives y annexées (budgets de l'Etat),

- les titres de perception des créances de l'Etat autres que les recettes fiscales et domaniales,

- la formule exécutoire sur les titres de perception des créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine dont le montant ne dépasse pas la limite fixée pour la compétence des préfets et sur les titres de perception des taxes parafiscales et arrêtés portant admission en non valeur de ces créances,

- le visa des situations d'emploi des crédits délégués sur les budgets de l'Etat,

- le visa des titres d'engagement sur les crédits délégués sur les budgets de l'Etat,

- le visa des fiches navettes et bordereaux de ministère concernant les autorisations d'engagement déléguées ou subdéléguées sur le budget de l'Etat,

- le visa préalable pour des opérations sur le budget de fonctionnement relevant d'ordonnateurs secondaires délégués,

- les arrêtés de paiement sur le budget de l'Etat,

- la proposition d'engagement et de dégagement de dépenses et de recettes prévues au budget de l'Etat,

- les arrêtés de paiement en matière de dotation aux collectivités territoriales du département de Paris.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de la mission des moyens généraux, délégation est donnée à Mme Anne-Sophie Péron, attachée d'administration, chef du bureau des ressources humaines, à M. Denis Lip, attaché d'administration, chef du centre des services partagés régional, à M. Damien Lavaud, attaché d'administration, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, à Mme Danièle Deugnier, attachée principale d'administration, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes, circulaires relevant de la compétence et des attributions respectives de leur bureau.

Délégation est donnée à Mme Danièle Deugnier, attachée principale d'administration, chef du bureau des moyens et de la logistique, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 5 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie Péron, chef de bureau des ressources humaines, délégation de signature est donnée à Mme Marine Grandjean, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau des ressources humaines à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes relevant de la compétence du bureau des ressources humaines.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Lip, chef du centre de services partagés régional, ~~délégation de signature est donnée à M. Jean-Bernard Garcia, secrétaire administratif, adjoint au chef du centre de services partagés régional.~~

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damien Lavaud, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} septembre 2014 à M. Emmanuel Schoepflin, attaché d'administration, adjoint au chef de bureau.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel Schoepflin, adjoint au chef de bureau, délégation de signature est donnée à M. Pascal Morin, chef de la section du budget et des affaires immobilières et à compter du 1^{er} septembre 2014 à Mme Anne-Noëlle Bompais, chef de la section des marchés publics et des finances locales, à l'effet de signer les correspondances émanant de leurs sections respectives.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle Deugnier, chef du bureau des moyens et de la logistique, délégation de signature est donnée à Mme Héléna Mansour, secrétaire administratif, chef de la section logistique, à l'effet de signer dans le cadre des attributions du bureau, les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 3 000 euros HT.

Délégation de signature est donnée à Mme Claudia Branjauneau, secrétaire administratif, chef de la section Action Sociale (à compter du 1^{er} septembre 2014), à Mme Béatrice Guilloton, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section Recrutement-Mobilité, à Mme Alexia Curci, secrétaire administratif, chef de la section Paie, Pilotage de la masse salariale (à compter du 1^{er} septembre 2014), à Mme Héléne Chalmeau, secrétaire administratif, chef de la section Gestion administrative des personnels, dialogue social (à compter du 1^{er} septembre 2014) et à Mme Lydie Matossian, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section Formation, à l'effet de signer tout courrier ou note interne concernant une situation individuelle, à l'intention de l'agent ou du service concerné, et relatif à la transmission ou demande d'informations ou à une notification d'acte individuel.

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Arrighi, attachée principale d'administration, chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes ou pièces ci-après énumérés, à l'exception des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ainsi que des actes relatifs aux procédures contentieuses :

- les documents, actes et décisions portant règlement des dépenses consécutives aux opérations électorales et imputées sur des crédits d'Etat,
 - l'ensemble des actes de dépôt et d'enregistrement des candidatures déposées à l'occasion des scrutins politiques et professionnels,
 - les accusés de réception des déclarations de mandataires financiers personnes physiques à l'occasion de scrutins politiques et professionnels,
 - les agréments, habilitations ou assermentations de diverses catégories d'agents publics ou privés (agents du Trésor, gardes particuliers, notamment),
 - les décisions positives, correspondances et avenants concernant les contrats liant l'Etat aux établissements d'enseignement privé,
 - les déclarations d'ouverture des établissements d'enseignement privé,
 - les certificats de résidence ou de situation prévus par les conventions bilatérales sur le service militaire des personnes possédant une double nationalité,
-
- les actes, décisions, mises en demeure et correspondances relatifs aux appels à la générosité publique, à l'exception des quêtes et des décisions de refus ;
 - les actes, décisions, accusés de réception, mises en demeure et correspondances relatifs aux libéralités au profit des fondations, associations, fonds de dotation et congrégations ;
 - les actes, décisions, mises en demeure et correspondances relatifs à la constatation de la capacité à recevoir des libéralités des associations ;
 - les arrêtés d'autorisation d'aliéner, d'acquérir et d'emprunter pour les établissements reconnus d'utilité publique, d'une valeur inférieure à 200 000 €,
 - les arrêtés d'autorisation d'aliéner et d'acquérir pour les congrégations, d'une valeur inférieure à 200 000 €,
 - les arrêtés autorisant les établissements reconnus d'utilité publique et les congrégations à consentir des baux de longue durée,
 - les récépissés des déclarations relatives aux changements survenus dans l'administration des fondations, associations, fonds de dotation et congrégations,
 - les récépissés de dépôts des demandes de création de fondation d'entreprise,
 - les actes, décisions, mises en demeure et correspondances relatifs à la modification, la prorogation des fondations d'entreprise ainsi que la majoration du programme pluriannuel ;
 - les accusés de réception des comptes et les mises en demeure de se soumettre à l'obligation de communication, de dépôt et/ou de publicité des comptes, adressés aux fondations, associations, fonds de dotation et congrégations,
 - les récépissés de création et de modification des fonds de dotation,
 - les actes, décisions, mises en demeure et correspondances relatifs à la mise en œuvre des dispositions de l'article 111 V de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009

- les actes et les demandes de pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des décisions dont la préparation est assurée par le bureau,
- les demandes d'avis adressées aux services de l'Etat pour l'instruction des décisions dont la préparation est assurée par le bureau,
- la notification des décisions relevant de la compétence du bureau,
- les actes, décisions, mises en demeure et correspondances relatifs à la mise en œuvre des réglementations économiques et touristiques relevant de la préfecture : réglementation du repos dominical et hebdomadaire, soldes, ventes en liquidation, agréments pour la formation des élus, agrément pour les annonces légales, commission du répertoire des métiers, carte des guides conférenciers, déclarations des salons, agrément des maitres restaurateurs, et toute réglementation pour laquelle une délégation de signature n'a pas été accordée à un service déconcentré.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Arrighi, chef de bureau, délégation de signature est donnée :

- à M. Nicolas Tristani, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique, à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes mentionnés au présent article et relevant de la compétence du bureau.
- à M. Franck Lacoste, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau des libertés publiques, de la citoyenneté et de la réglementation économique à l'effet de signer les actes, documents, décisions, correspondances administratives, notes mentionnés au présent article et relevant de la compétence du bureau.
- à Mme Danielle Soubrier, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de section à l'effet de signer les actes ou pièces énumérés dans le présent article relevant de la section des groupements associatifs.

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée à Mme Chantal Gervais, attachée principale d'administration, chef du bureau de l'animation des actions de l'Etat, à l'effet de signer, sous réserve des dispositions de l'article 2, tous actes, documents, décisions, correspondances administratives et notes de service relevant de la compétence et des attributions du bureau, à l'exception des courriers nominatifs adressés aux ministères et aux titulaires de mandats électifs ainsi que des actes relatifs aux procédures contentieuses.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal Gervais, chef du bureau, délégation de signature est donnée à M. Yves Greco, attaché d'administration, chef de la section modernisation et mutualisation, à l'effet de signer les actes ou pièces énumérées dans le présent article.

ARTICLE 8 : L'arrêté préfectoral n° 2014234-0002 du 22 août 2014 portant délégation de signature à certains fonctionnaires de la direction de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, est abrogé.

ARTICLE 9 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 10 : La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le 18 DEC. 2014

Le Préfet de la Région Ile-de-France
Préfet de Paris

Jean DAUBIGNY